

Une qualité garantie

Pour les familles :

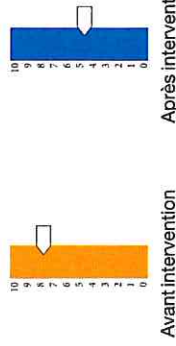
- évaluation des besoins au domicile avant intervention ;
- intervention d'un relayeur ayant les compétences nécessaires ;
- formations ciblées pour entretenir et développer les compétences ;
- suivi adapté tout au long de la prise en charge.

Pour les partenaires :

- une gestion en mode mandataire rigoureuse et encadrée, avec la garantie d'un accompagnement de familles ;
- une possibilité de conventionnement pour la pratique du tiers-payant et des aides financières accordées.

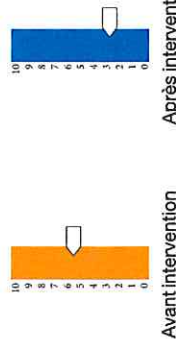
Quelques retours du terrain*

→ Fatigue :



Fatigue : - 2,3 points en moyenne

→ Stress :



Stress : - 2,0 points en moyenne

→ Types d'intervention :



*Données Bulle d'air, Alpes du Nord

Pour plus d'informations, contactez-nous :
 03 22 75 30 00 - bulledair@maison-aines-acheux.fr
 37 rue Raymond de Wazières, 80 560 Acheux-en-Amiénois



Bulle d'air
 un service de répit à domicile
 pour les aidants

Présentation du dispositif

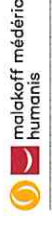


Agrement qualité SAP 31514372700040
 730917 Dépliant Bulle d'air - Conception : MSA Alpes du Nord © médiathèque COMSA : TSiva, Jensen, Lescroquo - Communication MSA Alpes du Nord : Stocklib - Contenu : MSA Nord-Pas-de-Calais

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



L'essentiel & plus encore

Contexte

Les aidants dans le besoin

- L'accompagnement du vieillissement est un enjeu majeur pour l'ensemble des politiques publiques ;
- En France, on recense 8 millions d'aidants familiaux ;
- Certains d'entre eux sont confrontés à des problématiques d'isolement et d'épuisement, avec des conséquences non négligeables sur leur santé.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement reconnaît désormais le statut de « proche aidant » et la création d'un « droit au répit ».

Les actions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

En tant qu'organisme mutualiste, la MSA est guidée depuis son origine par les valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie. Outre sa mission de protection sociale obligatoire, elle contribue également au développement sanitaire et social des territoires ruraux. Les dispositifs développés par l'institution ont mis en lumière l'épuisement des aidants et le manque de solutions de répit sur les territoires ruraux.

Bulle d'air est un service innovant de répit à domicile, créé en 2011 par la MSA sur le territoire des Alpes du Nord. Depuis 2016, le service est régionalisé. Forte de son expérience en Alpes du Nord, l'institution MSA a décidé de favoriser l'essai d'essai du dispositif au niveau national avec l'objectif d'accompagner plusieurs caisses MSA dans le montage d'un service Bulle d'air.

Le « relayage » en quelques mots

Service spécialiste du répit à domicile inspiré du « baluchonnage » québécois, Bulle d'air a pour objectif de soulager les proches aidants des personnes fragilisées. En proposant des interventions « à la carte » au domicile des familles, Bulle d'air permet à l'aidant de prendre une après-midi, une soirée, une nuit, une journée, un week-end ou une semaine de répit de manière régulière ou ponctuelle.

Mise en place du service

La MSA de Picardie impulse et soutient des projets innovants favorisant le répit, dont le dispositif Bulle d'air, qui a vocation à être déployé sur l'ensemble du département de la Somme. Bulle d'air est porté par la Maison d'accueil et des services d'Acheux-en-Amiénois. L'implantation de cette association dans le milieu rural fait d'elle un acteur clé du territoire sur la thématique des aidants. La Maison d'accueil et des services regroupée : SPASAD (SAAD/SSIAD/ESA), Enpad, Accueil de jour et Accueil Temporaire. Le service de répit à domicile Bulle d'air vient compléter l'offre de services à destination des aidants. Un service de répit à domicile est une réponse complémentaire aux besoins du territoire et une continuité au développement du pôle.



Cible

Les aidants d'un proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap et ressentant le besoin d'un soutien.

Objectif

Favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, tout en limitant le risque d'épuisement de leur proche aidant.

17€

coût horaire moyen avant aides

Aides au financement

réduction et/ou crédit d'impôt, APA, droit au répit, PCH, action sociale des régimes de base et complémentaires, aides des dispositifs locaux (selon existence) etc.

Entre 4 et 9€ / h

reste à charge moyen estimé après déduction des aides.

Un service de répit à domicile complémentaire de l'existant :

- répit en journée et/ou garde de nuit (interventions 24h/24 et 7j/7) ;
- ponctuellement ou régulièrement ;
- 3h minimum jusqu'à plusieurs jours consécutifs (avec un intervenant unique jusqu'à 48h de travail).

Les plus values du dispositif :

- un service de répit souple et adapté aux besoins ;
- un service complémentaire aux services existants ;
- une accessibilité financière.